

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
MURET

CANTON
MURET

Commune : LABASTIDETTE

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 031-213102536-20220915-22_10CCAS-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ■ 15 SEPTEMBRE 2022

Membres

- en exercice :	12
- présents :	7
- votants :	9
- absents :	5

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-neuf heures, la commission d'aide sociale de la commune de LABASTIDETTE étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIE.

Date de convocation : 19 juillet 2022

N° 22-10

Objet

AIDE ALIMENTAIRE

Présents :

Olivier AUTHIE, Claire DE MATOS, Maria URZAY AZNAR, Fleurice RICARD, Francette DESCLINE, Hélène DAUBIAN, Aline MESNAGER.

Absentes excusées :

Caroline PELISSIER (procuration à Olivier AUTHIE), Cécile MARTI (procuration à Claire DE MATOS), Julie MARQUIS.

Absents :

Salima HELHAL, Merlin TCHATCHOU TCHOUNDJE.

Madame Claire DE MATOS a été désignée comme secrétaire de séance.

22-10 - Aide alimentaire

Une demande d'aide alimentaire a été formulée par une personne en difficulté. Il est proposé de lui remettre un bon d'achat d'un montant de 100 €, versé directement à INTERMARCHÉ de SEYSSES.

La commission d'aide sociale, après avoir étudié le dossier,

Approuve à l'unanimité, l'aide alimentaire d'une valeur de 100 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

**Le Président du CCAS,
Olivier AUTHIE**

